

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un expert pour l'accompagnement d'un groupe National pour l'élaboration d'un plan stratégique pour l'amélioration des droits des personnes handicapées conformément à la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées

Idmej

1. CONTEXTE:

Contexte du Programme:

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet IDMEJ « Appui à l'inclusion des communautés vulnérables en Tunisie ». Ce projet est mis en œuvre par Handicap International (HI) Tunisie et l'association Tunisian Association for management And Social Stability (TAMSS), financé par le Département d'Etat Américain, le bureau des affaires du Proche-Orient et l'Ambassade des États-Unis en Tunisie. L'objectif du projet est de permettre aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux femmes victimes de violences en Tunisie d'accéder à leurs droits, à travers un engagement multi-acteurs favorisant un changement d'attitude et de comportement d'une part, et la promotion de réformes sociales et institutionnelles permettant un meilleur accès aux services aux profit de ces deux catégories de population d'autre part.

Dans ce cadre, 3 ateliers ont été organisés avec un groupe de consultation nationale composé d'organisations de la société civile nationale et locale œuvrant pour la promotion des droits de l'homme notamment les droits des personnes handicapées et les droits des femmes. Ce groupe de consultation s'est réuni à trois reprises afin de :

- Mener une réflexion collective pour identifier les axes prioritaires d'un plaidoyer sur la base de revue du cadre juridique national relatif aux personnes handicapées notamment la loi d'orientation 83/2005 et la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifiée par la Tunisie depuis 2008;
- Identifier des axes prioritaires à travers l'analyse du contexte et de ses problèmes, ainsi que la cartographie des acteurs. Cette analyse a permis d'identifier des objectifs clairs de plaidoyer, les cibles de ces actions, les messages clés et de planifier des activités à réaliser.

Handicap International a lancé un appel à proposition pour les organisations de la société civile pour l'appui à la mise en œuvre de 4 initiatives de plaidoyer.

Dans la continuité de cet appui à la société civile, Handicap international est à la recherche d'un(e) consultant(e) afin d'accompagner un groupe de consultation nationale composé d'acteurs de la société civile nationale et locale dans l'élaboration



d'un plan stratégique visant à la mise en place d'un organisme de suivi qui veille à l'application de la Convention Relative aux droits des Personnes Handicapées conformément à l'article 33 de ladite Convention.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE:

Accompagner le groupe de consultation national dans l'élaboration d'un **plan stratégique** visant à la création et à la mise en place d'un **organisme de suivi** indépendant, conformément à l'article 33 de la Convention, qui sera chargé de veiller à la mise en œuvre effective des droits des personnes handicapées. L'expert ou le consultant doit guider le groupe dans l'élaboration d'un plan réaliste, adapté aux réalités locales et capable de garantir une surveillance continue, impartiale et transparente de la Convention.

De façon spécifique le(a) consultant (e) devra :

- Réaliser / modérer 3 ateliers de travail en collaboration et concertation avec la chargée de plaidoyer IDMEJ qui ont pour objectifs :

1. Evaluation de la mise en œuvre des initiatives de plaidoyer

- Evaluer l'état d'avancement de 4 initiatives de plaidoyer menées par les OSCs en analysant les bonnes pratiques et en identifiant les défis rencontrés dans la mise en œuvre, notamment dans le contexte particulier actuel.
- Vérifier dans quel mesure ces initiatives s'alignent avec les objectifs identifiés dans le cadre du document stratégique, et comment elles contribuent à l'atteinte de l'un des deux objectifs identifiés et
- Evaluer si ces actions ont permis de répondre aux objectifs du document stratégiques (point fort et points d'amélioration à identifier pour actions futures).

2. Analyser les résultats

- Analyser les résultats obtenus dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer et formuler des recommandations à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre effective de plaidoyer, en tenant compte de la faisabilité des actions futures aux regard des contraintes contextuelles
- Conduire une réflexion avec les participants pour identifier les risques potentiels liés à la mise en œuvre du plaidoyer (versus contexte actuel et / ou autres contraintes)



Analyser avec les participants les dynamiques de pouvoir liées au contexte actuel et- leur impact sur l'efficacité du plaidoyer

3. Formuler des indicateurs

- Identifier avec les participants les indicateurs de suivi et de changement à court, moyen et long terme, afin de permettre une évaluation précise de la mise en œuvre du plan stratégique et de l'atteinte des objectifs plus macro de plaidoyer

4. Identifier les différentes étapes pour la mise en place d'un organisme de suivi

- Amener les participants à une réflexion stratégique pour élaborer un plan de mise en place d'un organisme de suivi chargé de veiller à l'application des dispositions de la CRDPH, afin de promouvoir les droits des personnes handicapées dans le contexte actuel.

3. PROFIL DU CONSULTANT:

- Personne physique ou morale (bureau d'étude ou consultant/e indépendant/e)
- Diplôme d'études supérieures en sciences sociales (sociologie, droit, sciences politiques etc...) ou tout autre domaine connexe
- Expériences et expertise en matière d'élaboration de stratégies et plans de plaidoyer notamment le plaidoyer et le handicap
- Maitrise de la thématique de l'inclusion et des droits des personnes handicapées (cadre international et national)
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse
- Excellentes capacités d'animation d'atelier selon une approche participative
- Un bon carnets d'adresses (références)
- Langue de travail : Français et arabe (obligatoire)

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

- Date de démarrage de la mission: 5 Décembre 20224
- Date de fin de la mission : 30 Mai 2025

Etape	Taches à réaliser	NB des jours	Dates prévisionnelles	Livrables
Préparation de 3 ateliers	Définition de l'agenda et la méthodologie d'animation	2	5 Décembre 2024	(TDR/Agenda / supports d'animation



de 2 jours (Agenda / méthodologie d'animation etc...	en collaboration avec l'équipe de projet.			/ rapport de la session)
Réunion de cadrage	Réunion avec l'équipe du projet	1	8 Décembre 2024	Note de cadrage
Animation et modération de 3 Ateliers	Modération de 3 ateliers / animation des sous- groupes / appui aux participants / consolidation des résultats de l'atelier	6 jours (2 jours par atelier)	11 et 12 Décembre (1 ^{er} atelier) 2024. - Février 2025 (2 ^{ème} atelier) -Avril 2025 (3 ^{ème} atelier)	Rapport de chaque atelier
Rapport de mission	Restitution et développement stratégique (vision / mission / plan d'action	2 Jours	-Mai 2025	Document stratégique
Révision du rapport en fonction des retours de l'équipe de projet et validation finale	Rapport ajusté	1	Fin Mai	Rapport validé
Total		12 j/h		

➤ Lieu(x) d'exécution : Tunisie

5. PLAN de TRAVAIL

- Sur la base du calendrier proposé figurant dans ces Termes de Référence, le consultant devra établir un programme de travail pour la réalisation de la prestation.
- Le programme de travail doit décrire clairement la manière dont le consultant abordera les activités nécessaires à la réalisation de la prestation.
- Le plan devra indiquer la progression et ou le niveau de réalisation de la prestation, incluant des critères et ou indicateurs permettant de contrôler le bon déroulement de la prestation.



6. PROPOSITION FINANCIERE , MODALITE DE PAIEMENT , REMBOURSEMENT DES FRAIS ET PENALITE DE RETARD

6.1 Proposition financière

Le consultant devra proposer une offre financière incluant :

- Le coût de chacun des experts mobilisés incluant le coût homme/jour et le nombre de jours de mobilisation pour chacun ainsi que la durée de mobilisation à chaque étape de travail
- Les coûts annexes incluant les dépenses d'hébergement, de déplacement local et international, frais de visa ou de traduction si nécessaire
- Les frais de communication ou de reproduction de documents si nécessaire

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéris de taxes, charges ou autre. Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

Toute assurance que le prestataire estime nécessaire à la réalisation de ses tâches relève du seul ressort du consultant et ne peut être budgétée directement au titre de l'intervention. Chaque expert international devra fournir la preuve d'une assurance rapatriement si l'expertise requiert des déplacements en dehors de son pays de résidence. Celle-ci ne pourra être affectée au budget de l'étude.

L'offre doit être en hors taxes et en dinars Tunisien conformément à l'exemption de taxes dont bénéficie HI pour ce projet.

6.2 Modalité de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation.

Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans les trente 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI

6.3 Remboursement de frais

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.



Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué, l'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent.

6.4 Pénalité de retard

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposée lors de la soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat.

Un dépassement des délais convenus lors de la signature des contrats est considéré fautif s'il n'est pas justifié par la force majeure ou par des facteurs externes non maîtrisables par le prestataire.

Si le dépassement est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

En cas de dépassement fautif, des pénalités de retard seront appliquées au prestataire. Le montant de cette indemnité est établi à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation. Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable.

7. SOUS TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

8. COMPOSITION , SOUMISSION ET EVALUATION DES OFFRES

8.1 Composition des offres

L'offre sera composée de 3 dossiers de soumission :

Un dossier technique incluant:

- a) Une proposition méthodologique** (3 pages max) pour mener cette mission avec à minima la compréhension des enjeux des termes de référence et leur mise en perspective au regard du contexte Tunisien; la présentation du cadre méthodologique y compris conception de l'étude, critères de sélection

des expériences à documenter et première liste indicative (celle-ci pourra être complétée en cours de mise en œuvre), modalités de collecte et de présentation de l'information.

- b)** Ce document sera complété par la présentation du ou des experts impliqués, avec pour chacun :
- Un curriculum vitae (formation, expériences professionnelles, listes de publications clés)
 - Au minimum deux références de consultances précédentes pour des missions dans le secteur social. Le partage d'échantillon de précédents travaux est apprécié.
- c)** Un calendrier de travail détaillant les étapes de la mission de consultance.

Un dossier financier incluant :

Une offre financière en HT en TND .

Un dossier administratif incluant :

- RNE/Patente
- Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport pour chacun des experts impliqués
- Si le consultant est un fonctionnaire appartenant au secteur public, il devra fournir une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente avant de commencer la mission.

8.2 Soumission des offres

Les documents relatifs à l'appel d'offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et HI doivent être écrits en français.

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante appel-offres@tunisie.hi.org ou déposé dans une enveloppe scellée au siège de HI en Tunisie sis au 10 rue du Brésil 1002 Tunis Tunisie, au plus tard le 28/11/2024 , avec la mention « consultant – planification stratégique » en objet d'e-mail ou sur l'enveloppe.

8.3 Evaluation des offres :

Les propositions techniques seront analysées sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation des candidatures	
Méthodologie d'intervention : - Maitrise & compréhension des TDRs et de la mission - Points Pertinence de la méthodologie proposée et de l'échéancier de réalisation (chronogramme répond aux exigences des TDRs).	30%
Profil de l'expert (e) : - Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV) - Expertise technique en matière d'élaboration de stratégies et des plans stratégique. - Expertise en matière de modération, d'animation et d'accompagnement de groupe de travail du tissu associatif - Compréhension de la thématique de l'inclusion et des droits des personnes handicapées	40%
Offre financière	30%
TOTAL :	100%

La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l'évaluateur. La ou les propositions présentant un score technique supérieur au niveau minimum requis pourront faire l'objet d'échanges entre le commanditaire et le soumissionnaire en vue d'améliorer la qualité de la méthodologie proposée. Ces échanges pourront se dérouler avant la décision finale d'attribution.

Seules les propositions financières correspondant aux propositions techniques recevant une note supérieure à 60% des points, seront évaluées. Les critères d'évaluation financière prendront en compte la pertinence des coûts proposés, le montant homme/jour au regard des prix du marché et le nombre de jours budgétés au regard de l'effort requis.

La sélection sera opérée dans un délai de 4 semaines suivant réception des offres. Les soumissionnaires seront informés des résultats de la sélection par voie électronique.

9. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s)



sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.